

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Comité de projet
le 29/05/2024

Projet éolien de Savoisy et Fontaines
Les Sèches



SOMMAIRE

1. Présentation de Boralex
2. La zone d'étude
3. Etudes préalables
4. La variante finale
5. Caractéristiques techniques
6. Les prochaines étapes



Boralex – Qui sommes-nous

BORALEX EN FRANCE

- Depuis plus de 20 ans,
Boralex a investi plus de **1,5 Milliards d'€**
dans le développement des énergies renouvelables en France

Puissance d'actifs en
service, détenus et
exploités

1,2 GW



Puissance d'actifs en
développement

2 GW

95 PROJETS



1 357 MW



809 MW

13 AGENCES



+300 collaborateurs
au cœur des territoires

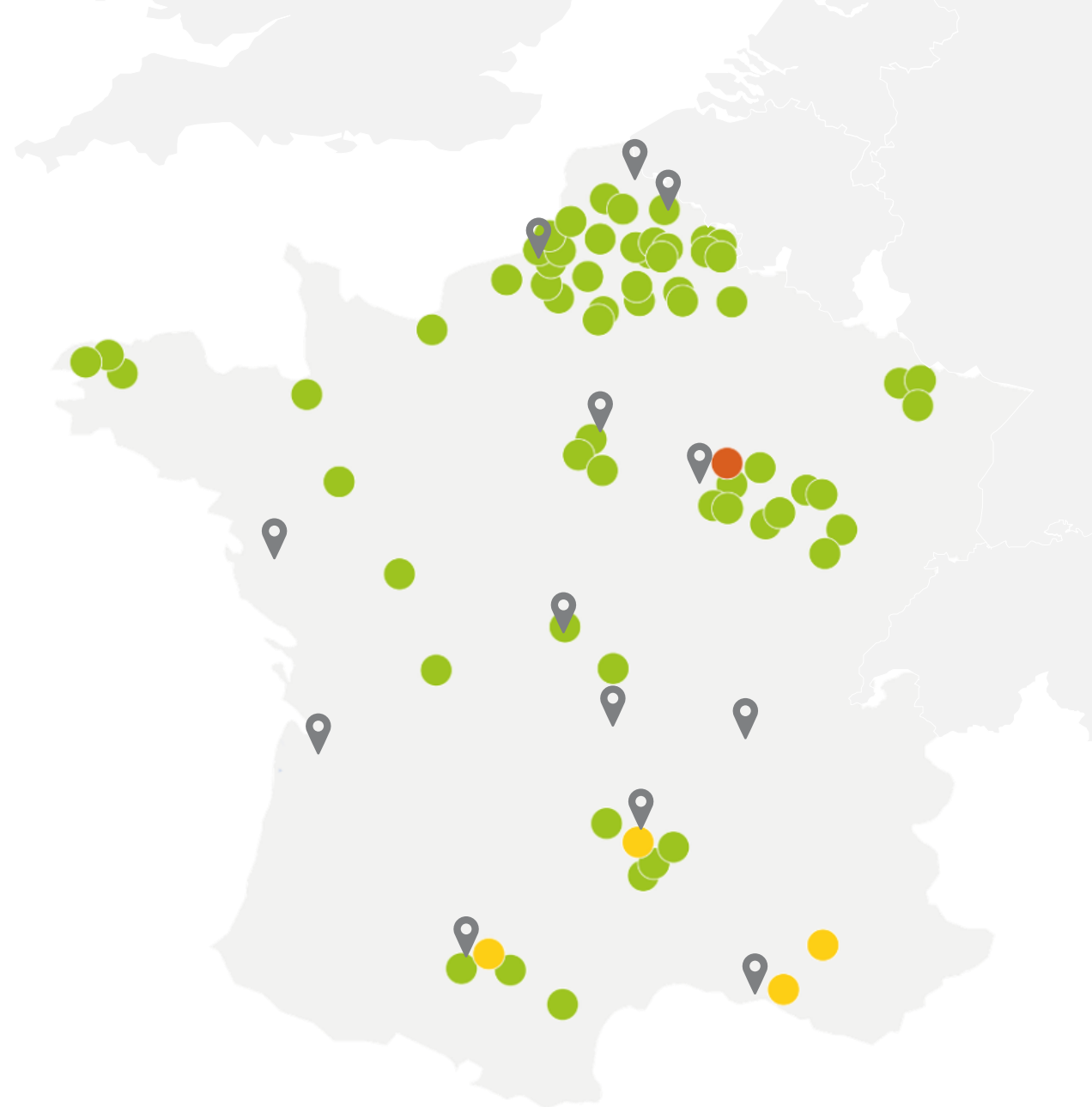


Développement

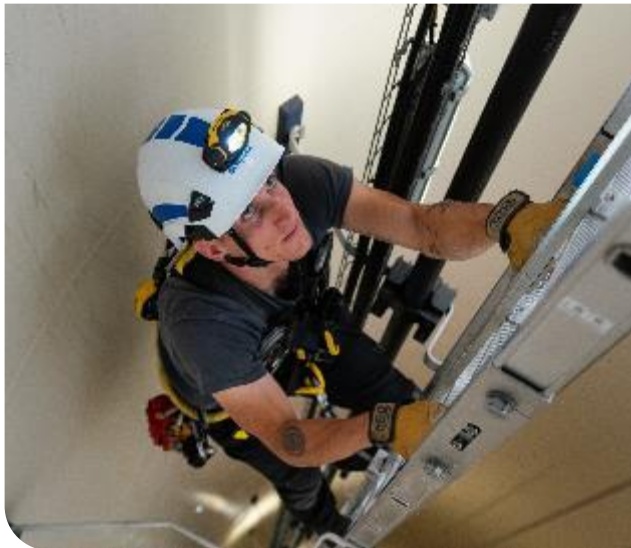
Construction

Exploitation

Repowering ou
Démantèlement



NOTRE PRÉSENCE DANS LE GRAND-EST ET LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Liste centre de maintenance : Verrières (10)

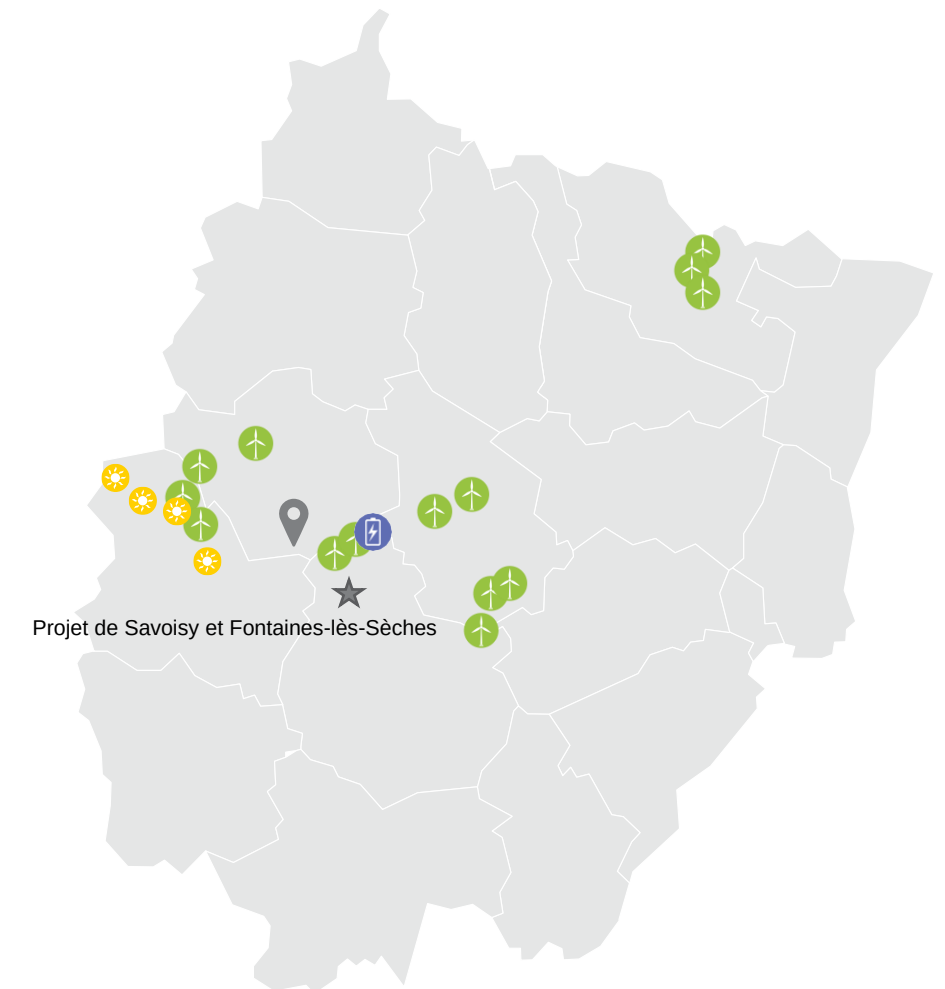
14 Parcs éoliens en exploitation

1 Unité de stockage

200 MW en exploitation

15 forces vives

1 centre de maintenance



 Parcs éoliens  Unité de stockage  Centre de maintenance
 Projets solaires en développement

EXEMPLE DE RÉFÉRENCE

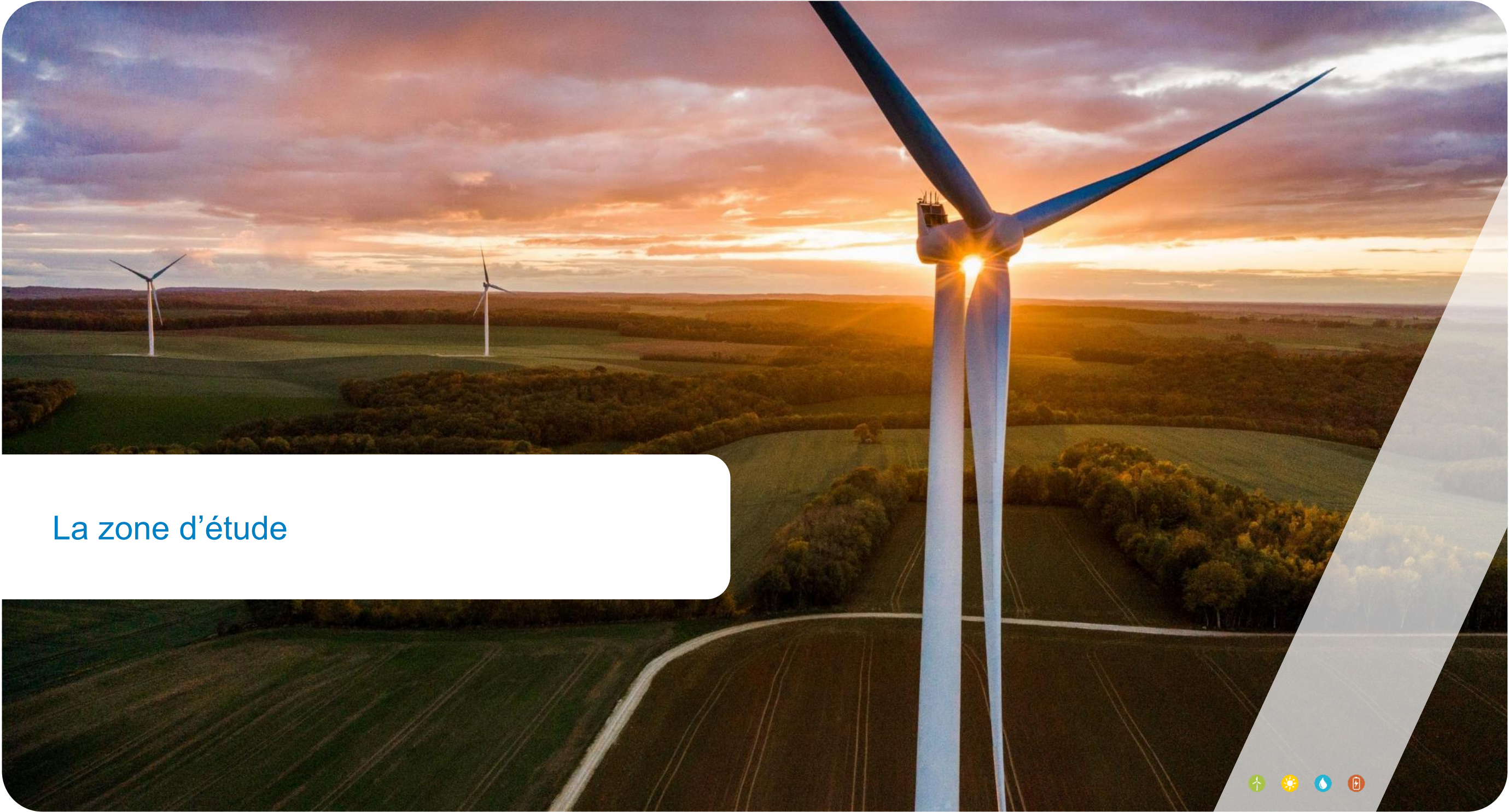
MOULINS DU LOHAN - LANOUÉ



ÉOLIEN EN FORÊT (MORBIHAN)

- Mise en service en 2023
- Puissance installée : 65 MW
- Caractéristiques des éoliennes : 17 éoliennes Vestas V126, 3,8 MW de puissance unitaire
- L'équivalent de la consommation annuelle de plus de 60 000 habitants français
- Propriétaire : caisse des dépôts
- La forêt de Lanouée, exploitation sylvicole dans laquelle est déployée le parc éolien, dispose d'une superficie de presque 4 000 ha. L'emprise du parc éolien concerne 0,3 % de cette surface, soit 11,4 ha, qui seront reboisés avec des essences feuillues sur une surface de 12,25 ha.
- Le chantier a été adapté et mené dans le respect d'une stratégie environnementale visant le maintien des fonctionnalités biologiques au sein du massif, le respect des usages multiples de la forêt, et la mise en place de mesures apportant une plus-value à l'écosystème forestier. Cette stratégie se poursuivra pendant toute la phase d'exploitation du parc éolien.





La zone d'étude

La zone d'étude



Un secteur propice

- La zone d'étude se situe en forêt, sur les communes de Savoisy et Fontaines-les-Sèches.
- Communes favorables et parties prenantes du projet.
- En dehors de toutes contraintes réglementaires et d'inventaires identifiés au préalable (aucun zonage environnemental, paysager ou technique).
- Secteur favorable (sous contrainte de prise en compte des enjeux locaux) de la cartographie mise en place dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables.



Études préalables



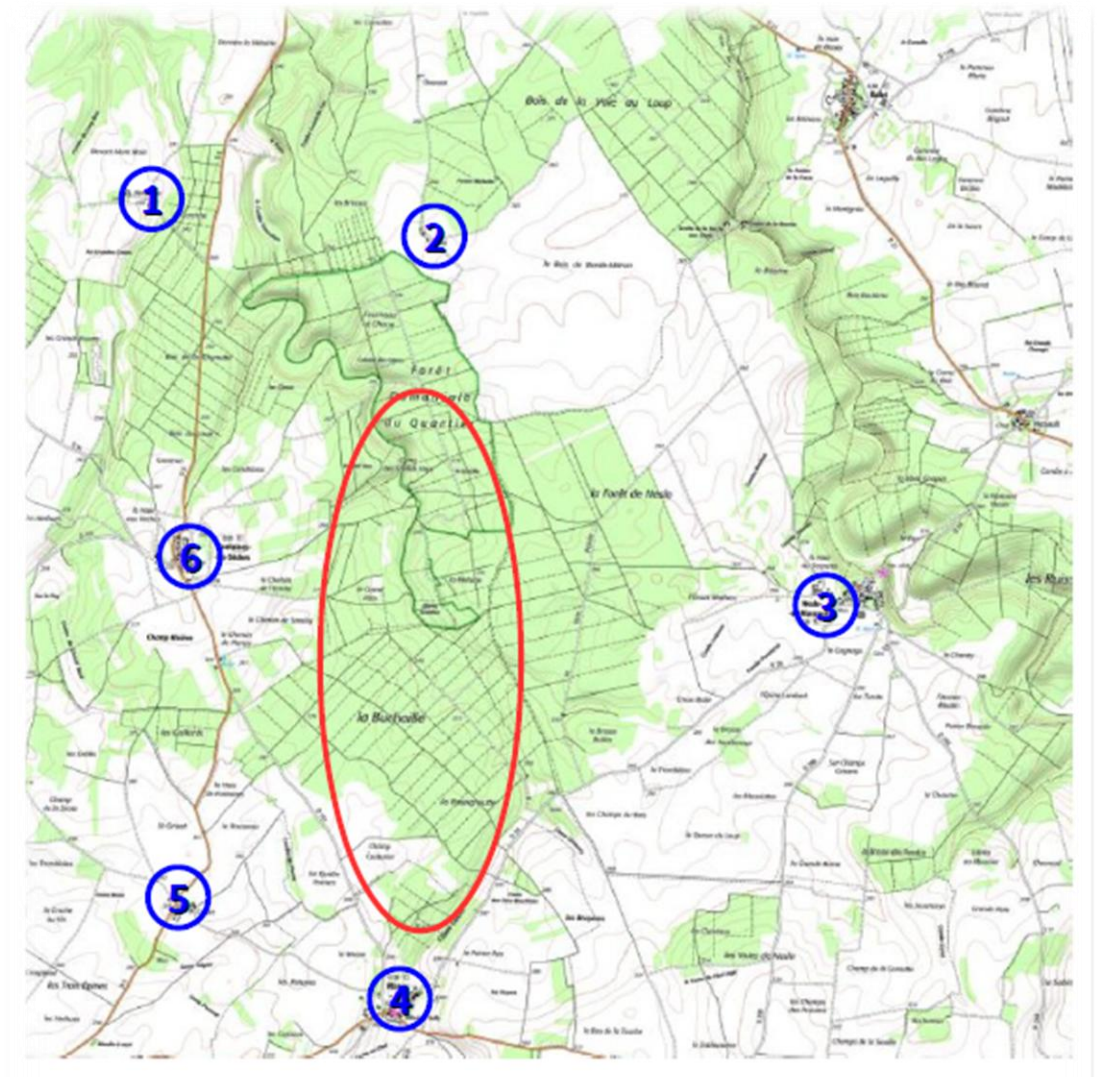
Acoustique

ACOUSTIQUE



Études préalables

- Faible impact acoustique
 - Eloignement important des habitations supérieures à 1 km
 - Hauteur des nacelles importantes



- POINTS DE MESURES -

Point 1 : Mont-Main	Point 3 : Nesle et Massoult	Point 5 : Cestre
Point 2 : Ferme Michelin	Point 4 : Planay	Point 6 : Fontaine-les-Sèches

Technique

SERVITUDES



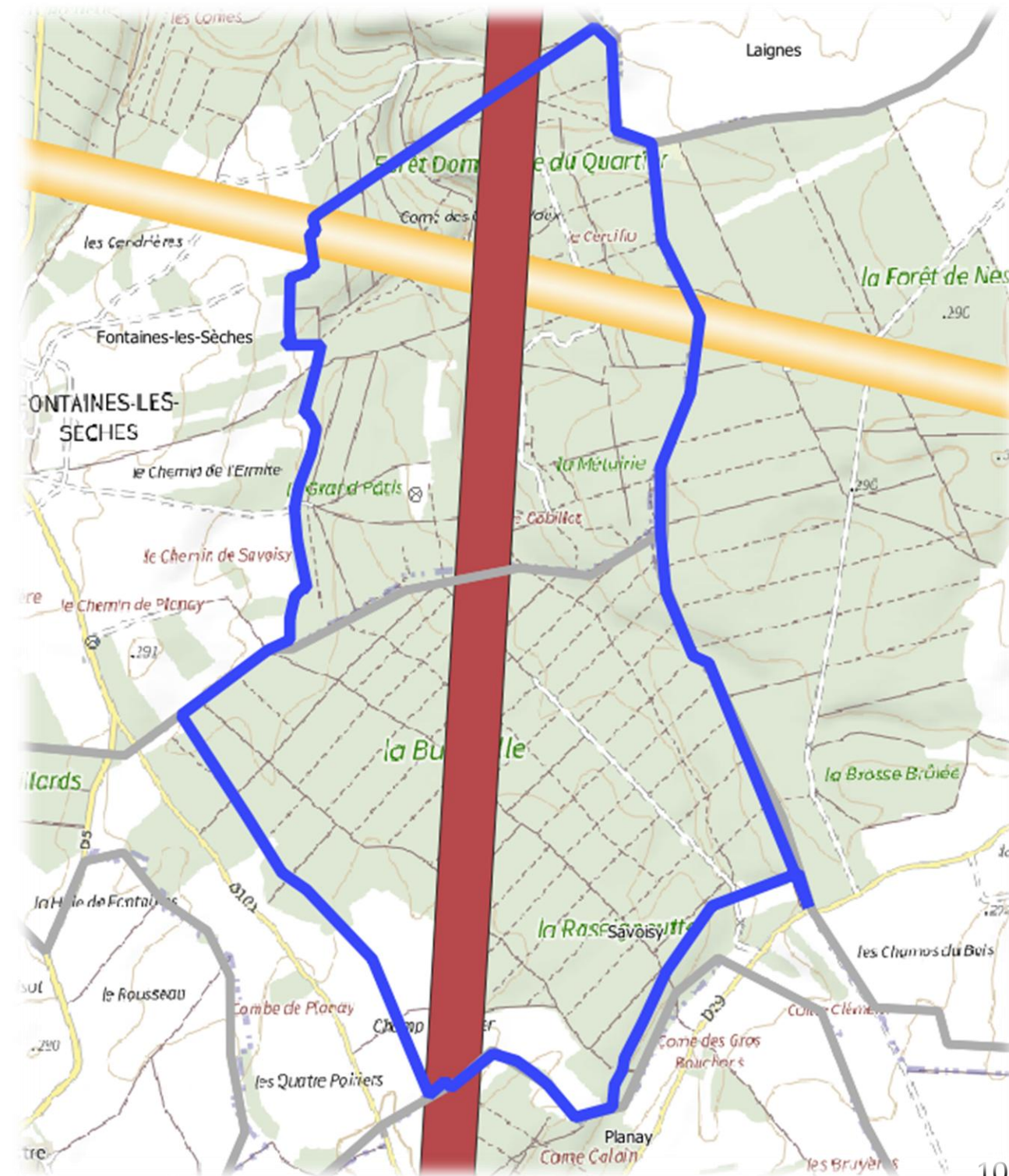
Servitudes

- Secteurs de contraintes armée au Nord et au Sud de la zone d'étude
- Faisceaux Hertziens sur la zone d'étude
 - Bouygues Telecom au nord
 - TDF du nord au sud



Préconisations d'implantation

- Interdiction d'implanter les mats d'éoliennes à l'intérieur de l'enveloppe de protection des faisceaux
- Les pales peuvent se trouver dans le faisceau



Biodiversité

HABITATS NATURELS ET CHIROPTÈRES



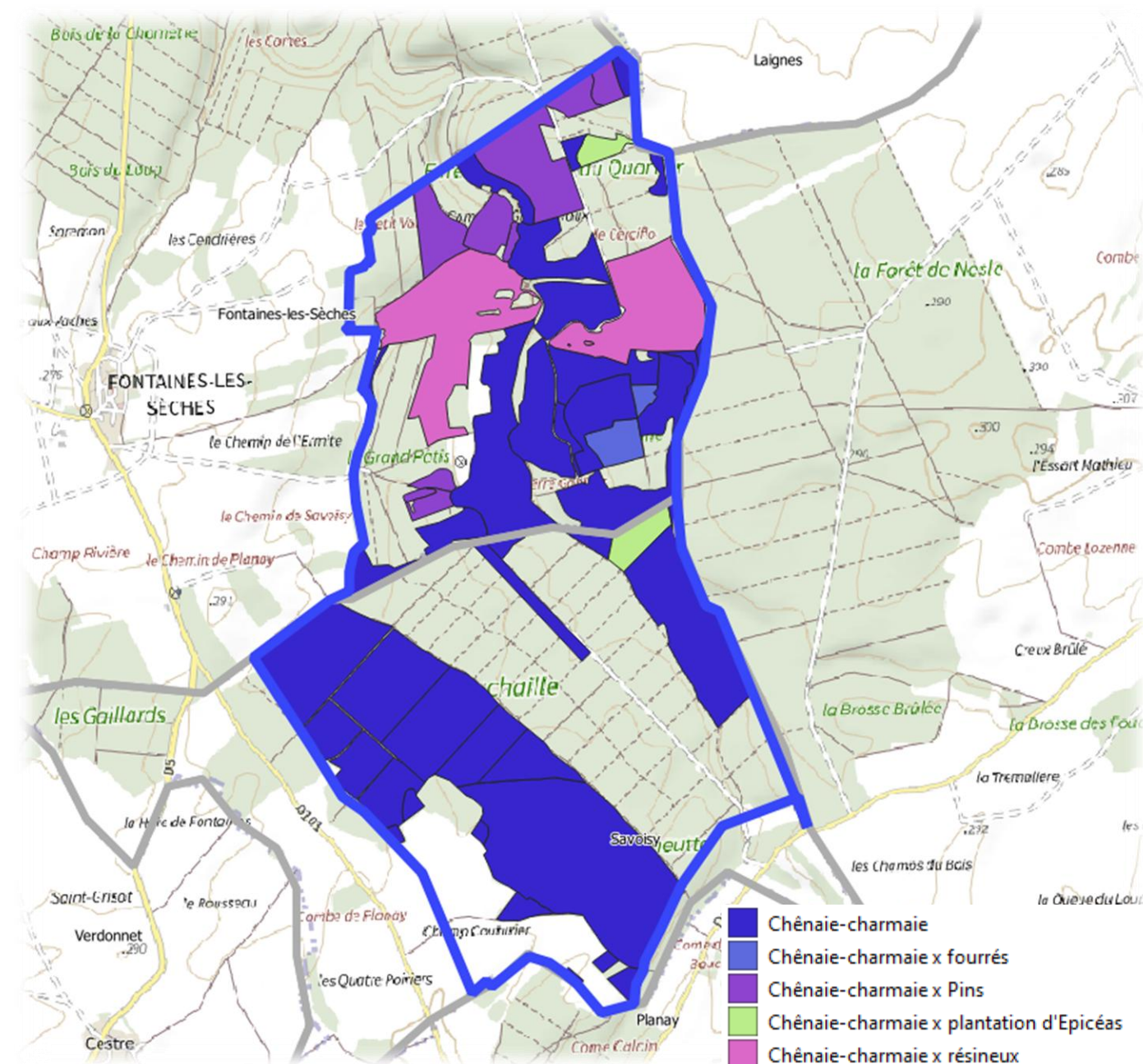
Études préalables

- Risque plus élevé au niveau des lisières
- Gites potentiels au niveau des bois de feuillus



Préconisations d'implantation

- Privilégier les secteurs résineux de la zone d'étude
- S'éloigner au maximum de la canopée
- Éviter les axes de haut vol des chiroptères
- Mettre en place un bridage adapté pour les chiroptères



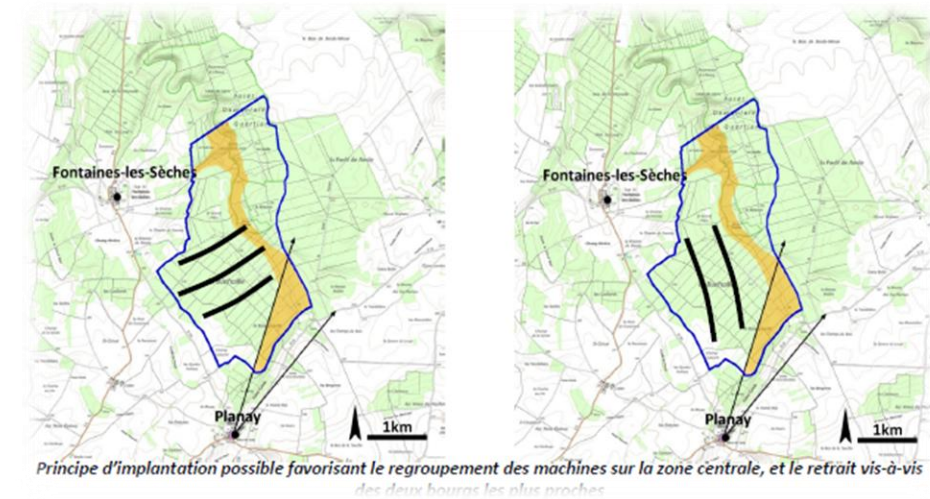
Paysage

ETAT INITIAL



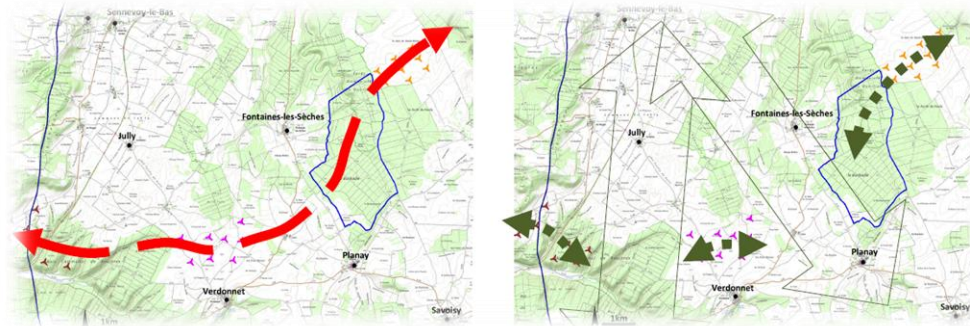
Préconisations d'implantation: sur la zone d'étude

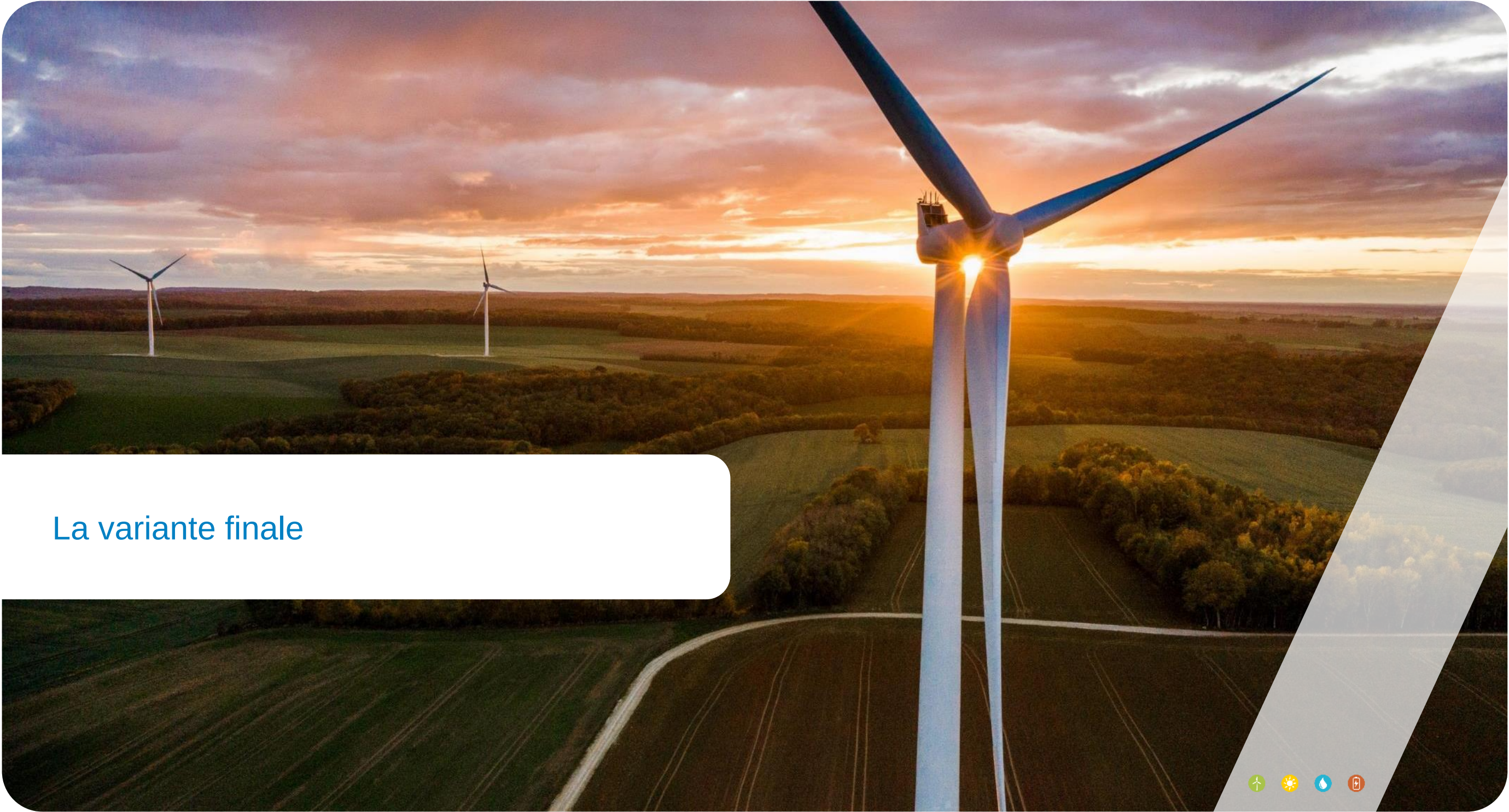
- Regroupement des installations et/ou un recul vis-à-vis du bourg de Fontaines-les-Sèches
- Recul vis-à-vis de l'arrière du bourg de Planay (évitement de la pointe sud de la zone d'étude)
- Eviter la vallée sèche



Préconisations d'implantation: avec les projets voisins

- Maintien de respirations maximales avec le parc de Verdonnet pour garantir la préservation des cadres paysagers des bourgs environnants
- S'inscrire dans la continuité de l'implantation du parc de Laignes





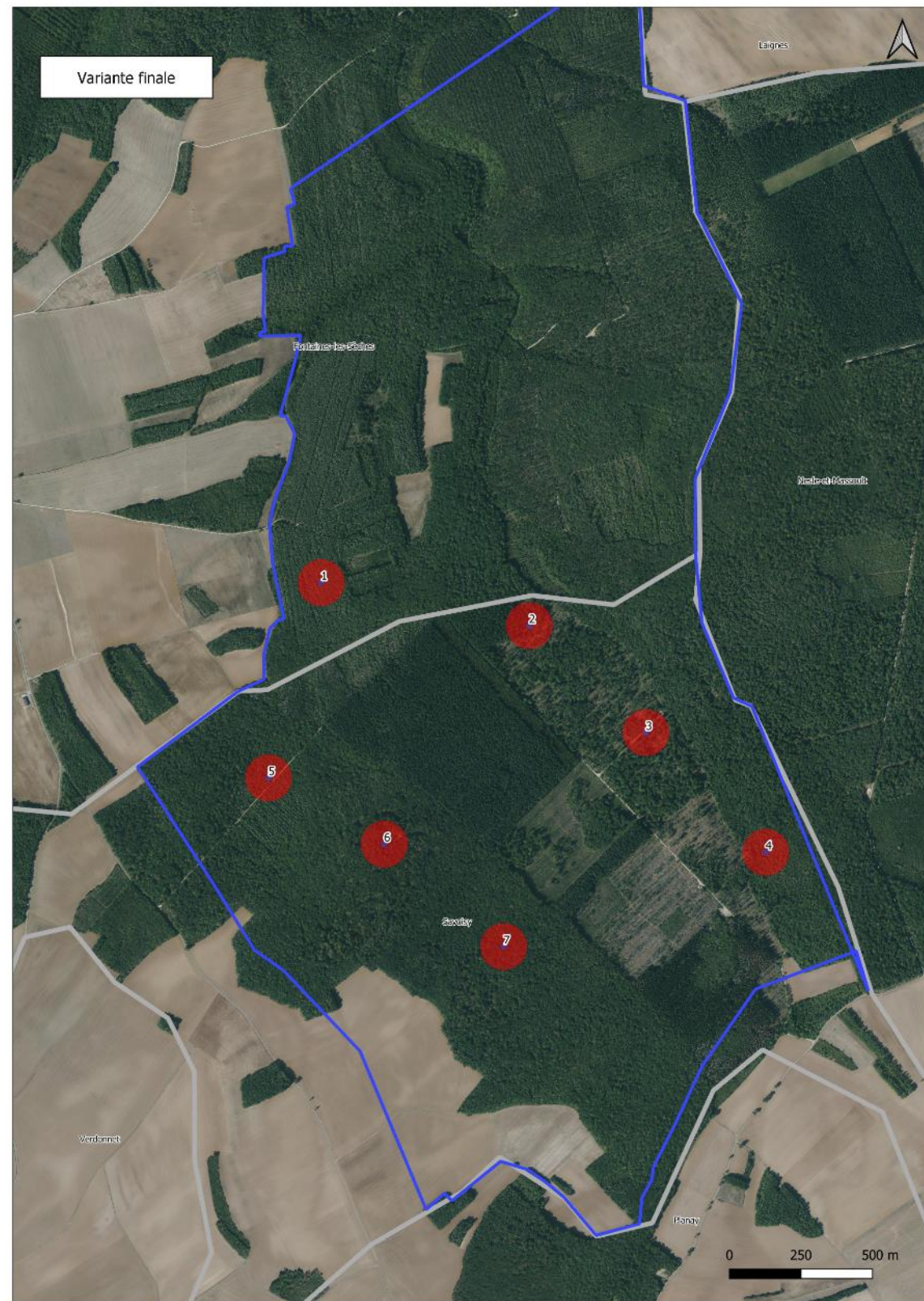
La variante finale

Variantes finales



Variante finale

- 7 éoliennes
- Environnement
 - Eloignement du secteur de migration au Nord de la Zone d'étude
 - Implantation dans les bois de feuillus (3 éoliennes)
- Paysage
 - Groupement des éoliennes
 - Impression de double ligne
 - Eloignement du bourg de Planay et du sud de la Zone d'étude



Enjeux socio-économiques du projet



Retombées fiscales estimées

- Commune de Savoisy
 - Environ 106 371 €/an
- Commune de Fontaines-les-Sèches
 - Environ 14 614 €/an
- CC du pays Chatillonnais
 - Environ 169 886 €/an
- CC du pays Montbardois
 - Environ 30 857 €/an
- Département de la Côte d'Or
 - Environ 113 800 €/an

- Cout prévisionnel du projet estimé à environ 42 Millions d'euros



Un projet concerté

- De nombreux échanges avec le territoire et notamment:
- L'ONF
- Les communes proches du projet
- Les riverains

Communication



Présentation aux élus

En Conseil municipal

Présentation du projet aux Intercommunalités, aux communes voisines et aux acteurs du territoire (ONF, autres)



Communication auprès de l'administration

Réunion de travail avec la DDT, échanges avec la DREAL, l'ONF et les services de l'état



Les supports de communication

Diffusion des journaux de l'éolien dans les boîtes aux lettres des communes d'implantation

Mise en ligne d'une page internet : Savoisy | Boralex



Les ateliers/permanences d'informations

Permettre aux habitants de rencontrer l'équipe projet et de s'exprimer

Répondre aux interrogations des riverains



SAVOISY ET FONTAINES-LÈS-SÈCHES
PROJET ÉOLIEN

Emplacement : **Savoisy et Fontaines-Lès-Sèches**

Pays : **France**

Département : **Côte d'Or**

Statut : **En développement**



La page est également accessible sur : <https://www.boralex.com/fr/projects/savoisy/>

LE PARC EN QUELQUES MOTS

Le projet de Savoisy et Fontaines-lès-Sèches, initié en 2016 se situe sur les communes de Savoisy et de Fontaines-lès-sèches. Une des spécificités du projet est qu'il est situé au cœur d'une forêt, il s'étend en effet sur les forêts communales de Savoisy et Fontaines-lès-Sèches ainsi que sur le bois de la Buchaille.

Le choix du site est issu d'une analyse précise des contraintes (techniques, environnementales, protection du patrimoine, protection aux habitations) effectuée sur le département de la Côte d'Or. Cette analyse cartographique a permis de sélectionner une zone d'étude ne faisant l'objet d'aucune contrainte répertoriée.

Les équipes de développement ont rencontré début 2016 les communes d'implantation et ont obtenu leur accord et soutien pour le développement d'un projet éolien. Les études ont été lancées en 2018 avec l'implantation d'un mât de mesure de vent, le lancement d'une étude acoustique et la tenue d'études environnementales et paysagères. Ces études, menées par des bureaux d'études indépendants, ont abouti à une série de recommandations qui ont permis d'établir les principes d'implantation du projet.

UN PROJET ÉOLIEN EN FORÊT

Boralex dispose d'une solide expérience dans le développement de projet éoliens et dans l'exploitation de parcs éoliens en milieux forestiers, avec notamment :

- Le parc éolien des Moulins du Lohan dans le Morbihan (17 éoliennes, 64,6 MW mis en service en 2023)
- Le parc éolien de la Citadelle en Ardèche (6 éoliennes, 13,7 MW, mis en service en 2007)
- Le parc éolien des Sources de la Loire en Ardèche (9 éoliennes, 18 MW mis en service en 2011)

LE CO-DÉVELOPPEMENT ET LA CONCERTATION

Boralex et Général Electric ont mis en place un co-développement sur le projet de Savoisy, permettant d'allier le savoir-faire d'un acteur majeur dans le développement et l'exploitation d'installations d'énergies renouvelables avec une entreprise mondialement présente et fabricante d'éoliennes.

Un bureau de concertation indépendant a été missionné au lancement du projet, avec la tenue de plusieurs permanences publiques et lettres d'information à destination des riverains du projet. A la demande des élus, une communication sera menée à la fin d'année 2023 afin de présenter le scénario d'implantation du projet.



Les caractéristiques techniques

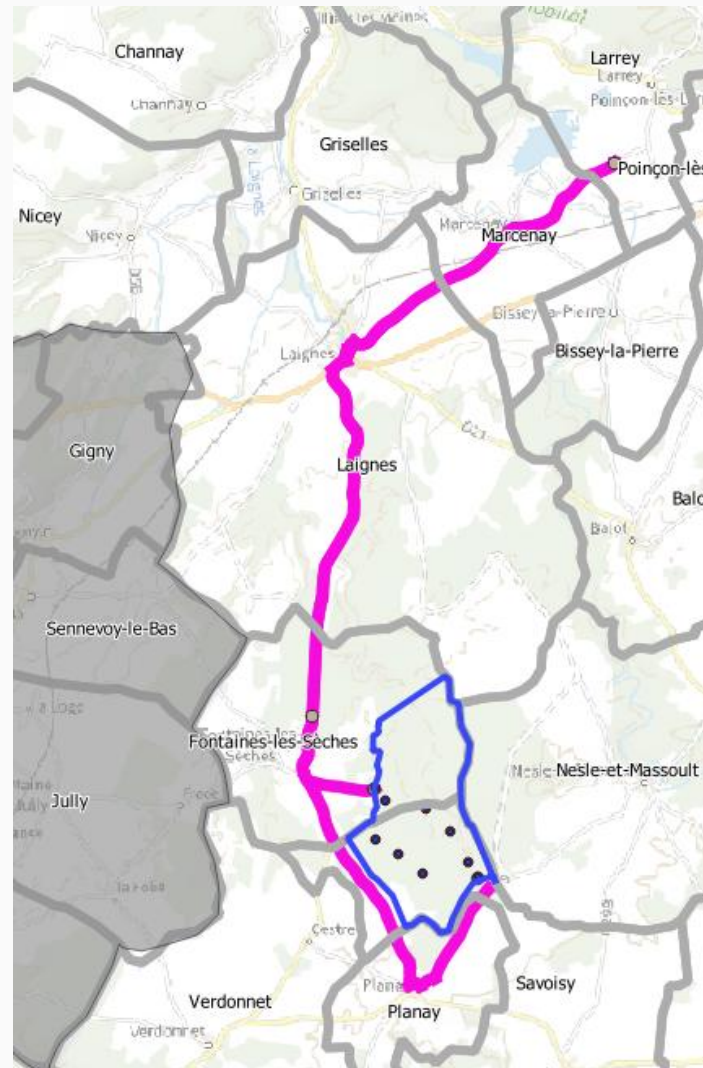


Les caractéristiques techniques

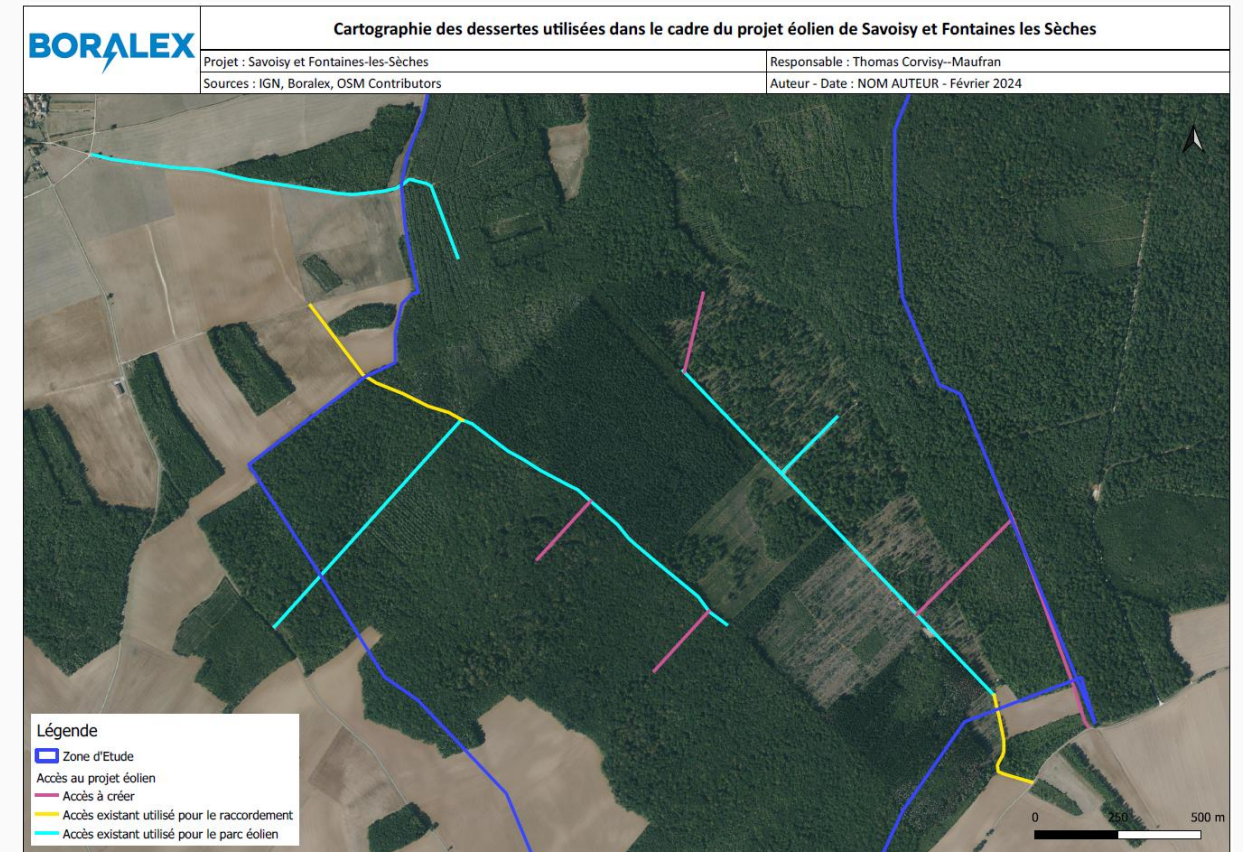


Raccordement pressenti au poste électrique de COTE D'OR NORD

Distance d'environ 20 km



Accès pressenti au parc



- Majorité des chemins du projet déjà existants et utilisés pour l'exploitation forestière
- Les chemins à créer se situent pour la plupart sur des layons de parcelle ou sur des anciens chemins à l'abandon
- Défrichement pressenti d'environ 3 Ha et déboisement pressenti d'environ 3,5 Ha



Les prochaines étapes

Actualités du projet et calendrier prévisionnel



Automne 2023

Définition de l'implantation finale



Réunion avec l'ONF et la DDT pour réfléchir à la compensation forestière et environnementale.



Echanges avec les services instructeurs pour valider les photomontages avant le dépôt de la demande.



Hiver 2023 / Printemps 2024

Rédaction de la partie Impacts et Mesures des différents volets (Paysagers, environnementaux, acoustiques) de l'implantation définie en vue du dépôt



Compilation et préparation de l'étude d'impact du projet



Communication et concertation autour du projet avec les élus et les riverains



Aout 2024

Dépôt du résumé non technique du projet finalisé aux communes d'implantation et limitrophes au projet



Septembre 2024

Dépôt de la demande d'autorisation environnementale



Octobre 2024

Début de l'instruction du dossier



Février 2025

Enquête publique



Octobre 2025

Autorisation du projet



Janvier 2026

Construction du parc et raccordement au réseau électrique



Janvier 2027

Mise en service



Janvier 2057

Fin de vie du parc et démantèlement des installations.

Actualités législatives sur les ENR



Loi d'accélération des projet ENR

- ✓ Zones d'accélération: zones validées par les conseils municipaux des deux communes d'implantation
- ✓ Création d'un référent préfectoral pour l'instruction des projets d'énergies renouvelables
- ✓ Présomption de raison impérative d'intérêt public majeur pour les projets d'énergies renouvelables.
- ✓ Comité de projet



